

Notre commune est concernée par plusieurs risques majeurs, naturels et technologiques, tels qu'indiqué dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet des Alpes de Haute Provence.

Ces risques majeurs sont mis en évidence dans le Document d'Information Communal sur les risques Majeurs (DICRIM) permettant ainsi d'informer la population sur les éventuels risques auxquels elle peut être confrontée.

Les risques qui sont présents sur le territoire de la commune sont les suivants :

- Risque inondation
- Risque mouvement de terrain
- Risque sismique
- Risque feux de forêts
- Risques météorologiques
- Risque terroriste

## 1 : LE RISQUE INONDATION

### 1) QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Une crue correspond, elle, à l'augmentation du débit (mesuré en m<sup>3</sup>/s) d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.

Grâce à l'analyse des crues historiques, on procède à une classification des crues : ainsi une crue dite centennale est une crue importante qui, chaque année, a une probabilité de 1/100 de se produire ; une crue décennale a, quant à elle, une probabilité de 1/10 de se produire chaque année. Il peut y avoir des crues centennales se produisant à quelques années d'intervalle.

## 2) QUELS SONT LES TYPES DE CRUE ?

- Des **inondations de plaine ou crues lentes** : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales.
- Des **crues torrentielles** : une crue torrentielle charrie des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante (transport de rochers de plusieurs dizaines de tonnes). Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus (vitesse d'écoulement supérieure à 4 mètres par seconde).
- Les **crues dues au ruissellement urbain** : elles sont dues aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés...).

## 3) QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistant pour des phénomènes rapides. Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès.

L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers, immobiliers, le patrimoine, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, réseaux, etc.) sont aussi importants que les dommages directs.

## 4) QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

La commune est exposée à des inondations de plaine et/ou à des crues torrentielles et/ou de crues dues au ruissellement urbain...

Éléments historiques des crues sur la commune : 1960 - 1985 - 1994 - 2018

## 5) QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

- Aménagement des cours d'eau, des bassins versants et des ouvrages de franchissement, curage.
- Repérage des zones exposées.
- Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation.
- Amélioration des aménagements fonciers et agricoles pour éviter tout impact sur le régime des eaux.
- Information de la population.

## 6) QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

### Consignes générales :

- Se mettre à l'abri.
- Ecouter la radio.
- Respecter les consignes.

### Consignes spécifiques au risque inondation :

## AVANT :

### S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie.
  - Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet.
  - S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté.
- Et de façon plus spécifique
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants.
  - Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.
  - Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents.
  - Amarrer les cuves, etc.
  - Repérer les stationnements hors zone inondable.
  - Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures.

### ➤ PENDANT :

#### Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus et :

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues.
  - S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
  - Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline.
  - Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre.
- Et de façon plus spécifique
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.
  - Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
  - N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.
  - Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).
  - Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

## APRES :

- Respecter les consignes.
  - Informer les autorités de tout danger.
  - Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.
- Et de façon plus spécifique
- Aérer.
  - Désinfecter à l'eau de javel.
  - Chauffer dès que possible.
  - Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

## LES REFLEXES QUI SAUVENT

- Fermez les portes et les aérations.
- Coupez l'électricité et le gaz.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Montez immédiatement dans les étages.
- Ne pas téléphoner, libérez les lignes pour les secours.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

## 2 : LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### 1) QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

### 2) COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :

- Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement des argiles. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.
- Les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements (cavités souterraines, ...), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale, le mouvement des nappes phréatiques et l'évolution du niveau de la mer.

### 3) QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Les grands mouvements de terrain étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens et au patrimoine sont considérables et souvent irréversibles.

Les effets du retrait gonflement des sols argileux à l'occasion des sécheresses sont énormes sur le plan économique ; ces dommages représentent le 2<sup>ème</sup> poste des demandes d'indemnisation au titre du régime des catastrophes naturelles. Les mouvements de terrain rapides et discontinus (effondrement de cavités souterraines, chutes de blocs, coulées boueuses), par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes. Ces mouvements de terrain ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...), les réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunications, allant de la dégradation à la ruine totale ; ils peuvent entraîner des pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration.

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

### 4) QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DANS LA COMMUNE ?

**La commune est exposée à des mouvements de terrains de type retrait-gonflement  
Des argiles, existence de cavités souterraines.**

## 5) QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

### - Pour le retrait-gonflement des argiles :

- Avant la construction de sa maison, se renseigner sur la présence d'argile dans les sols et se référer aux recommandations des guides édités par le ministère de la Transition écologique et solidaire.
- Se renseigner, en mairie, de l'existence d'un PPRS (plan de prévention du risque sécheresse). Le cas échéant, identifiez les mesures applicables à sa propriété et/ou son habitation.
- Déetecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés.

## 6) OU S'INFORMER ?

- Préfecture
- DDEA
- DREAL
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

## 3 : LE RISQUE SISMIQUE

### 1) QUEST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

### 2) COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Un séisme est caractérisé par :

- **Son foyer** (ou hypocentre) : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les ondes sismiques.
- **Son épicentre** : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.
- **Sa magnitude** : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. L'échelle de magnitude la plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- **Son intensité** : elle traduit la sévérité de la secousse du sol en fonction des effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure par des instruments ; l'intensité est évaluée à partir de la perception du séisme par la population et des effets du séisme à la surface terrestre (effets sur les objets, dégâts aux constructions...).

L'échelle d'intensité de référence aujourd'hui en Europe est l'échelle EMS 98. L'échelle comporte douze degrés (notés en chiffres romains), le premier degré correspondant à un séisme non perceptible, et le douzième à une catastrophe généralisée.

### 3) QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments mais peut également provoquer des phénomènes induits importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, des avalanches ou des tsunamis.

### 4) QUELS SONT LES RISQUES DE SEISME DANS LA COMMUNE ?

Très faible

### 5) QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

#### Consignes générales :

- Se mettre à l'abri.
- Ecouter la radio.
- Respecter les consignes.

#### Consignes spécifiques au risque sismique :

##### AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

##### PENDANT

- Rester où l'on est :

A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres.  
A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...).

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

##### APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).

## 6) LES REFLEXES QUI SAUVENT

- Abritez-vous sous un meuble solide.
- Eloignez-vous des bâtiments.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez le bâtiment.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

# 4 : LE RISQUE FEUX DE FORETS

## 1) QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?

Le feu de forêt est un sinistre qui se déclare dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...). Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

## 2) COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe. On distingue trois types de feu. Ils peuvent se produire simultanément sur une même zone :

- **Les feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Leur vitesse de propagation est faible. Ils peuvent également couver en profondeur, ce qui rend plus difficile leur extinction complète.
- **Les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils affectent la garrigue ou les landes. Leur propagation peut être rapide lorsqu'ils se développent librement et que les conditions de vent ou de relief y sont favorables (feux de pente).
- **Les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et la végétation sèche.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **un combustible (végétation)** : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).
- **un apport d'oxygène** : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie.
- **une source de mise à feu** (flamme, étincelle, foudre, brandon...) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance.

Les conditions climatiques, température et humidité de l'air, vitesse du vent, ensoleillement, historique des précipitations, teneur en eau des sols, influencent fortement la capacité

d'inflammation et la propagation du feu. Ainsi, une température élevée, un vent violent et un déficit hydrique de la végétation sont très favorables à l'éclosion et la propagation de l'incendie. Enfin, la topographie (pente, orientation...) peut encore accentuer les choses. Il faut également noter que la foudre est à l'origine de 4 % à 7 % des départs de feux.

### **3) QUELLES SONT LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS ?**

Très coûteux en termes d'impact humain, économique, matériel et environnemental. Les atteintes aux hommes concernent principalement les sapeurs-pompiers et plus rarement la population. La destruction d'habitations, de zones d'activités économiques et industrielles, ainsi que des réseaux de communication, induit généralement un coût important et des pertes d'exploitation.

L'impact environnemental d'un feu est également considérable en termes de biodiversité (faune et flore habituelles des zones boisées) et a des répercussions en termes de pollution de l'air. Aux conséquences immédiates viennent s'ajouter des conséquences à plus long terme, notamment concernant la reconstitution des biotopes, la perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

### **4) QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?**

La commune est exposée aux feux de forêt.

Éléments historiques sur les feux de forêt dans la commune.

### **5) QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

Obligation de dépôt de déclaration d'écobuage écrite en mairie.

Suivi des Obligations Légales de Débroussaillage.

### **6) QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

**Consignes générales :**

- Se mettre à l'abri.
- Ecouter la radio.
- Respecter les consignes.

**Consignes spécifiques au risque feux de forêts :**

#### **AVANT**

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers.
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès).
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

#### **PENDANT**

**Si vous êtes témoin d'un départ de feu :**

- Informer les pompiers au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible.
- Attaquer le feu, si possible.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Respirer à travers un linge humide.

- Suivre les instructions des sapeurs-pompiers.

**A pied**, rechercher un écran (rocher, mur...).

**Si vous êtes en voiture :**

- Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme.
- Gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares (pour être facilement repéré).

**Une maison bien protégée est le meilleur abri :**

- Ouvrir le portail de son terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers.
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres.
- Occulter les aérations avec des linge humides.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- Se tenir informé de la propagation du feu.
- Se préparer à une éventuelle évacuation : n'emporter que le strict nécessaire (kit d'urgence) afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

**Si le feu de forêt est proche de votre habitation :**

- N'évacuer que sur ordre des autorités.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...).
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

**APRES**

- Sortir protégé.
- Eteindre les foyers résiduels.
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).
- 

## 7) OU S'INFORMER ?

- Préfecture
- Mairie
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- DDT
- Office National des Forêts

# 5 : LES RISQUES METEOROLOGIQUES

## 1) QU'EST-CE QUE LES RISQUES METEOROLOGIQUES ?

Les phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour la population. Toutes les communes sont potentiellement exposées aux risques météorologiques. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables.

## 2) LES DIFFERENTS TYPES DE PHENOMENES METEOROLOGIQUES

Les phénomènes météorologiques sont les suivants :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vent violent</li> <li>➤ Orages</li> <li>➤ Grand froid</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Canicule</li> <li>➤ Neige-verglas</li> </ul> |
|---|---|

### 3) QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

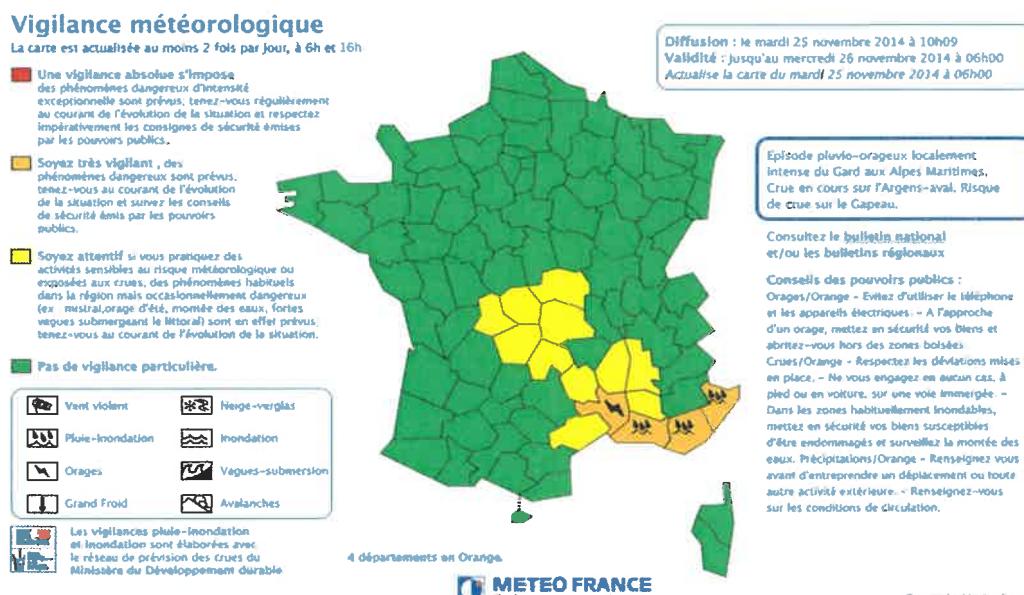
- Vent violent
- Orages
- Grand froid
- Canicule
- Neige-verglas

### 4) LE DISPOSITIF DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE :

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger. La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

#### Une carte de France

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.



#### Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance

Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu.

Depuis décembre 2014, Météo-France fournit également une information sur les phénomènes concernés par une vigilance de niveau jaune.

**Vert** : Pas de vigilance particulière.

**Jaune** : Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

**Orange** : Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

**Rouge** : Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

### Des bulletins de vigilance

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné.

### Où trouver la carte de vigilance ?

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur le site :  
<http://vigilance.meteofrance.com/>.

En situation orange ou rouge, les services téléphoniques de Météo-France reprennent l'information. Les médias reçoivent également ces éléments et peuvent communiquer une information spéciale en cas de danger.

### L'alerte des communes et des services et l'information de la population :

Dès que la vigilance pour un phénomène météorologique atteint le niveau orange, la préfecture alerte l'ensemble des communes du département ainsi que les principaux services et opérateurs concernés. La vigilance est également diffusée au public via un communiqué de presse dès le niveau orange.

## 5) OU S'INFORMER ?

- Site Internet de vigilance météorologique : <http://vigilance.meteofrance.com/>
- Mairie
- Préfecture
- DREAL - Service de prévision des crues
- DDT
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie
- Police

## Risques Météorologiques

	Vent violent	Orages	Neige-Verglas	Canicule	Grand froid
Définitions	<p>Le vent est un déplacement de l'air représenté par une direction (celle d'où vient le vent) et une vitesse. Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Les vents forts ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et tornades, les phénomènes cycloniques...</p>	<p>Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par un éclair et un coup de tonnerre. Il est toujours lié à la présence d'un nuage de type cumulonimbus et est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, pluies intenses, parfois grêle, trombe et tornade. La foudre (décharge électrique) est le nom donné à un éclair lorsqu'il touche le sol.</p>	<p>La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C.</p> <p>Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol.</p>	<p>Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.</p> <p>En France, la période de forte chaleur s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin. En dehors de cette période, les nuits sont alors suffisamment longues pour que la température baisse bien avant l'aube.</p>	<p>C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée, les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier.</p>
Dangers	<p>Toitures et cheminées endommagées, arbres arrachés, chutes de branches, chute de grue, arrachage de chapiteaux, circulation routière perturbée, véhicules déportés sur les routes, coupures d'électricité et de téléphone, fonctionnement des infrastructures des stations de ski perturbés.</p>	<p>La foudre peut tuer un homme ou un animal, calciner un arbre ou causer des incendies.</p> <p>Crues-éclairs, inondations de caves et points bas.</p> <p>Destruction de cultures.</p> <p>Dégâts importants sur l'habitat léger et les installations provisoires. Feux en forêt suite à des impacts de foudre.</p>	<p>Perturbation des circulations routière, aérienne et ferroviaire.</p> <p>Formation de plaques de glace. Sous le poids de la neige les toitures ou les serres peuvent s'effondrer et les branches d'arbres rompre.</p> <p>Dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</p>	<p>Danger pour la santé des personnes : risque de déshydratation, aggravation de maladie chronique ou coup de chaleur notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées, les malades, les nourrissons, etc.) et pour les personnes en bonne santé (les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur, ...).</p> <p>Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.</p>	<p>Danger pour la santé des personnes : diminution des capacités de résistance de l'organisme, aggravation des pathologies, Les risques sont accrûs pour toutes les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, convalescents) ou atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques.</p> <p>Les personnes en bonne santé peuvent également éprouver les conséquences du froid, hypothermie, engelures,</p>

## Conseils de comportement en vigilance orange

<p>Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.</p> <p>Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.</p> <p>En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.</p> <p>N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</p> <p>Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</p> <p>Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</p>	<p>A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.</p> <p>Ne vous abritez pas sous les arbres.</p> <p>Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.</p> <p>Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.</p> <p>Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</p>	<p>Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.</p> <p>Privilégiez les transports en commun.</p> <p>Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).</p> <p>Préparez votre déplacement et votre itinéraire.</p> <p>Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.</p> <p>Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.</p> <p>Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.</p> <p>Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</p> <p>Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</p> <p>N'utilisez pas pour vous chauffer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.</li> <li>- les chauffages d'appoint à combustion en continu.</li> </ul> <p>Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence</p>	<p>En cas de malaise ou de troubles du comportement,appelez un médecin.</p> <p>Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.</p> <p>Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.</p> <p>Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.</p> <p>Aérez la nuit</p> <p>Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez.</p> <p>Si non essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.</p> <p>Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.</p> <p>Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.</p> <p>Continuez à manger normalement.</p>	<p>Evitez les expositions prolongées au froid et au vent.</p> <p>Evitez les sorties le soir et la nuit.</p> <p>Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.</p> <p>Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent</p> <p>et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.</p> <p>De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.</p> <p>Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.</p> <p>Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.</p> <p>Evitez les efforts brusques.</p> <p>Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.</p> <p>Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez-en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.</p> <p>Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".</p>
---	---	--	--	---

				<p>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h). Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers</p> <p>Limitez vos activités physiques.</p>	
<b>Conseils de comportement en vigilance rouge</b>	<p>Limitez vos déplacements.</p> <p>Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.</p> <p>Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.</p> <p>En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.</p> <p>N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</p> <p>Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</p> <p>Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</p>	<p>A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.</p> <p>Ne vous abritez pas sous les arbres.</p> <p>Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.</p> <p>Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.</p> <p>Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</p>	<p>Dans la mesure du possible</p> <p>Restez chez vous.</p> <p>N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables.</p> <p>Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.</p> <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <p>Renseignez-vous auprès du CRICR.</p> <p>Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.</p> <p>Munissez-vous d'équipements spéciaux.</p> <p>Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.</p> <p>Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.</p> <p>Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.</p> <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</p> <p>Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.</p>	<p>En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.</p> <p>Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.</p> <p>Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.</p> <p>Accompagnez les dans un endroit frais.</p> <p>Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.</p> <p>Aérez la nuit.</p> <p>Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez.</p> <p>Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.</p> <p>Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.</p> <p>Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.</p> <p>Continuez à manger normalement.</p>	<p>Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.</p> <p>Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.</p> <p>Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent</p> <p>et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.</p> <p>De retour à l'intérieur -vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement,</p> <p>prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.</p> <p>Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.</p> <p>Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.</p> <p>Evitez les efforts brusques.</p> <p>Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas,</p> <p>prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos</p>

		<p>Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</p> <p>Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.</p> <p>Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.</p> <p>Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.</p> <p>Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</p> <p>N'utilisez pas pour vous chauffer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.</li> <li>- les chauffages d'appoint à combustion en continu.</li> </ul> <p>Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.</p>	<p>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.</p> <p>Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.</p> <p>Limitez vos activités physiques.</p>	<p>médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.</p> <p>Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le " 115 ".</p> <p>Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.</p>
--	--	--	--	---

## 6 : LE RISQUE TERRORISTE

### 1) QU'EST-CE QUE LE RISQUE TERRORISTE ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

### 2) COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

N'importe quelle commune peut être impactée par une menace terroriste.

La menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste en France et contre les ressortissants et intérêts français à l'étranger demeure à un niveau très élevé.

L'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré récemment les attentats de Paris, Saint-Denis, Nice ou Saint-Etienne-du-Rouvray en 2015 et 2016.

Une liste exhaustive des cibles ou de modes opératoires ne peut pas être établie, ceux-ci étant en constante évolution. Cependant, des événements qui se sont déjà produits permettent d'identifier :

#### > des modes opératoires particuliers :

- attaque par arme blanche ou balistique.
- voiture bélier.
- colis, véhicule ou personne piégés.

#### > des cibles particulières :

- espaces scolaires.
- transports collectifs de personnes.
- espaces publics ou à forte affluence, lieux culturels et de loisirs.
- centres commerciaux.
- organes de presse.
- lieux de culte.
- sites industriels.
- représentants des institutions publiques nationales ou internationales.

Ces cibles ont été visées dans des communes de tailles très diverse, ce qui montre que n'importe quelle collectivité territoriale peut être touchée par le risque terroriste.

### 3) QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?

- Participe à la mise en œuvre du plan Vigipirate

#### Rappel :

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.

- la **vigilance** est liée à la connaissance de la menace terroriste et à sa juste prise en compte afin d'ajuster les comportements de chacun et les mesures de protection.

- la **prévention** s'appuie sur la sensibilisation des agents de l'Etat, des opérateurs et des citoyens à la menace terroriste, sur leur connaissance de l'organisation du dispositif national et sur la bonne préparation des moyens de protection et de réponse.

- la **protection** repose sur un large éventail de mesures, qui doivent pouvoir s'adapter en permanence à la situation afin de réduire les vulnérabilités sans induire de contraintes disproportionnées sur la vie économique et sociale de la Nation.

Le plan VIGIPIRATE comporte **trois niveaux** :

- vigilance
- sécurité renforcée – risque attentat
- urgence attentat

#### 4) QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

- au quotidien, **surveillez vos effets personnels** dans les lieux publics et **signalez tout comportement ou objet suspect** en appelant le **17**.

- repérez les **issues de secours** lorsque vous entrez dans un lieu public.

- avant d'assister à une manifestation, renseignez-vous sur les **modalités d'accès** (fouille des sacs, interdiction des sacs volumineux...) et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.

- formez-vous aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies.

- apprenez les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les **numéros d'urgence**

